



Reprise bail commercial avec logement

Par **bistrotgourmand**, le **03/03/2014** à **16:05**

Bonjour,

Je suis en train de reprendre un fond de commerce pour une activité de snackerie, petite restauration produits du terroir. Un logement est inclus dans le bail commercial, la partie à usage d'habitation n'est pas dissocié de la partie à usage commercial. Or je suis déjà locataire de ma résidence principale et ne compte pas déménager. Comment sera considéré cette "seconde résidence". Aurais je une taxe d'habitation à payé ? comment est ce considéré par la caf sachant que je perçois de l'apl pour ma résidence principale.

Le notaire m'a dit qu'il fallait le déclarer vacant aux impôts du fait que je n'y habite pas, mais si je veux y faire une pièce de vie pour me reposer entre les deux services ou y loger mon frère qui travaillera en tant que salarié temps partiel comment est ce considéré ? je n'y comprend plus rien.

Le compromis a été signé vendredi. Je souhaiterais avoir une réponse rapide si je dois faire des modifications pour l'acte de vente et pour la déclaration aux impôts.

merci beaucoup par avance de votre aide !

Bien cordialement